



Siège social : 137 Bd Magenta 75010 Paris
Bureaux : 51, rue Lemerrier 75017 Paris
Tel. : 09 81 90 06 90 - contact@idees-formation.org
Sarl au capital de 20 000 euros
SIRET 442 226 387 00029 APE 741 G

Bulletin d'Inscription

Afin de valider votre inscription, ce bulletin est à retourner complété et signé à idée(s) formation par mail ou par courrier.

Formation :

Intitulé du stage :

Dates :

Prix :

Stagiaire : Mme Mlle M

Nom : Prénom :

Adresse personnelle :

.....

Code Postal : Ville :

Pays : Nationalité :

Téléphone : Courriel :

Profession / Fonction :

Entreprise / Administration :

Prise en charge : par l'employeur par le stagiaire (à titre individuel)

Entreprise / Administration : Privé Public Associatif

Raison Sociale :

N° SIRET : Code APE / NAF :

Adresse :

.....

Code Postal : Ville :

Pays :

Téléphone : Courriel :

Site internet :

Adresse de Facturation (si différente de celle de l'employeur) :

.....

Code Postal : Ville :

Pays :

Responsable de formation : Mme Mlle M

Nom : Prénom :

Téléphone : Courriel :

Date : Signature du stagiaire :

Date : Signature et cachet de l'employeur :
--

Conditions Générales de vente

1. Modalités d'inscription

Toute inscription d'un participant est validée après réception par idée(s) :

- Du bulletin d'inscription complété et signé
- D'une lettre valant commande pour les organismes concernés
- Du règlement des frais de formation, à l'exception des administrations qui ; conformément aux règles établies par la comptabilité publique, acquittent leur facture « après service fait ».

Tant que le bulletin renseigné et le règlement n'auront pas été reçus, idée(s) se réserve le droit de disposer librement des places de la session de formation.

Il est demandé aux personnes à mobilité réduite de se signaler lors de l'inscription afin qu'idée(s) s'assure de l'accessibilité des lieux de la formation.

2. Tarifs

La société idée(s) est exonérée de TVA, en vertu de l'article 202 A annexe 2 du GCI. Tous les tarifs sont indiqués pour leur montant en euros net à payer.

Les tarifs, indiqués sur les programmes de formation pour l'année en vigueur, comprennent la formation, la documentation pédagogique remise à chaque stagiaire, ainsi que les frais de repas si spécifiés sur le programme.

3. Modalités de paiement

Le règlement du prix de la formation, comptant et sans escompte, est effectué avant le jour de la formation :

- Par chèque libellé à l'ordre d'« idée(s) formation »
- Par virement direct, en précisant le nom du stagiaire, le numéro de facture, le nom de l'entreprise, à l'ordre d'« idée(s) formation » :

Banque populaire du centre 32 bd Carnot 87 000 LIMOGES -
Compte n° : 18821236524 - Code banque : 13607 - Code guichet : 00070 - Clé RIB : 70

Pour les organismes soumis aux règles de la comptabilité publique, le délai de paiement est de 30 jours à réception de la facture ou de 30 jours à compter de la date d'exécution de la prestation si elle est postérieure à la date de facturation. Tout paiement au-delà de ce délai donnera lieu à des pénalités de retard égales à 1,5 fois le taux d'intérêt légal en vigueur.

4. Administration

Dès l'inscription validée, la société idée(s) formation adresse :

- Une lettre de confirmation au responsable de formation
- Une lettre de convocation au stagiaire indiquant l'adresse et un plan d'accès aux locaux de la société idée(s)

Dès la réalisation de la formation, la société idée(s) formation adresse à l'établissement financeur :

- Une facture tenant lieu de Convention de Formation Simplifiée (Numéro de déclaration d'existence en tant

qu'organisme de formation : 11753678275/ récépissé délivré par la Préfecture d'Ile de France)

- Une attestation de présence du stagiaire

5. Prise en charge par un organisme tiers (OPCA ...)

Lorsque la formation est prise en charge par un organisme tiers (OPCA...), il appartient à l'entreprise ou l'administration du stagiaire :

- De vérifier directement l'imputabilité de la formation auprès de l'organisme
- De faire la demande de prise en charge avant la formation
- D'indiquer explicitement sur le bulletin d'inscription quel sera l'établissement à facturer, en indiquant précisément sa raison sociale et son adresse postale.

Si le dossier de prise en charge de l'organisme tiers ne parvient pas à idée(s) formation avant le 1^{er} jour de la formation, les frais de formation seront intégralement facturés à l'entreprise ou l'administration du stagiaire.

En cas de prise en charge partielle par un organisme tiers, la part non prise en charge sera facturée directement à l'entreprise ou l'administration du stagiaire.

D'autre part, dans le cas où l'organisme n'accepterait pas de payer la charge qui aurait été la sienne (absence, abandons, etc.), le coût de l'ensemble du stage reste dû par l'entreprise ou l'administration du stagiaire.

6. Conditions de désistement ou d'absence

En cas de désistement d'un stagiaire, la société idée(s) devra en être informée par écrit (fax, courriel, courrier) le plus rapidement possible. De plus :

- Les frais de participation seront dus pour toute annulation, ainsi que pour toute demande de report de l'inscription sur une autre session de la formation, n'ayant pas été notifié par écrit au plus tard 8 jours ouvrables avant la date d'ouverture du stage
- En cas d'annulation moins de 8 jours ouvrables avant la date d'ouverture de la formation, 20% des frais seront exigés.

En cas d'empêchement d'un stagiaire, l'employeur peut lui substituer un autre collaborateur, sans que cela entraîne de frais supplémentaire à l'employeur. Un nouveau bulletin d'inscription devra être complété par le nouveau stagiaire et il devra procurer, à la société idée(s), une lettre de l'employeur annonçant son remplacement pour le stage le premier jour de stage, si la société idée(s) n'a pu être informée au préalable.

En cas de non présentation au début du stage, d'absence ou d'abandon en cours de stage, le montant total des frais demeure exigible.

Dans le cas d'une annulation de la session par idée(s) Formation, l'employeur, l'OPCA ou le stagiaire sera remboursé de la totalité du règlement éventuellement déjà effectué.

7. Informatique et libertés

Les informations contenues dans ce bulletin d'inscription, sauf avis contraire de votre part, feront l'objet d'un traitement informatique. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, dite « Informatique et Libertés », vous disposez d'un droit d'accès de rectification.